



Paris, vendredi 18 avril 2025

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2025/02431**Modifiant l'avis n° FR/2025/02425**

Pris en application :

Arrêté préfectoral n°75-2025-04-16-00002

Travaux de tiers (Travaux préparatoires - Baignade de Bercy)**SEINE - TRAVERSEE DE PARIS****Croisement interdit (Pour les convois de 180 m) (Bateaux en convois - dans les deux sens)****- du 17/04/2025 à 07:00 au 24/06/2025 à 17:00**o **Seine dans Paris**

entre les pk 166.220 (Pont de Tolbiac) et pk 166.950 (Pont de Bercy) - Toute la largeur de la voie

Réduction du nombre de passes navigables (tous les usagers - dans les deux sens)**- du 17/04/2025 à 07:00 au 24/06/2025 à 17:00**o **Seine dans Paris**

pk 166.220 (Pont de Tolbiac - passe n°4 interdite) - Rive droite

o **Seine dans Paris**

pk 166.950 (Pont de Bercy - passe n°4 interdite) - Rive droite

Réduire la vitesse (Limitation à 12km/h) (tous les usagers - dans les deux sens)**- du 17/04/2025 à 07:00 au 24/06/2025 à 17:00**o **Seine dans Paris**

entre les pk 166.220 (Pont de Tolbiac) et pk 166.950 (Pont de Bercy) - Toute la largeur de la voie

S'annoncer par VHF (canal 10) (tous les usagers - dans les deux sens)**- du 17/04/2025 à 07:00 au 24/06/2025 à 17:00**o **Seine dans Paris**

entre les pk 166.220 (Pont de Tolbiac) et pk 166.950 (Pont de Bercy) - Tout le chenal

Extrême vigilance (Emprise de 20 m dans le chenal de navigation en rive droite) (tous les usagers - dans les deux sens)

- du 17/04/2025 à 07:00 au 24/06/2025 à 17:00

o **Seine dans Paris**

entre les pk 166.220 (Pont de Tolbiac) et pk 166.950 (Pont de Bercy) - Rive droite

Commentaire :

Conformément à l'arrêté préfectoral ci-joint, Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés des travaux pour la création de la baignade de Bercy. Un atelier fluvial empiète de 20 m dans le chenal de navigation en rive droite de la Seine 24h/24 sur toute cette période. Une veille est assurée sur le canal 10 de la VHF et son AIS est activé en permanence.

Pendant cette période, la passe n°4 des ponts de Tolbiac et de Bercy sont interdites à la navigation sauf exceptions prévues par l'arrêté préfectoral. Entre ces 2 ponts :

- tout croisement est interdit avec un convoi de 180 m
- tout bateau doit s'annoncer sur le canal 10 de la VHF avant leur passage
- vitesse limitée à 12 km/h pour tous les bateaux
- les virements sont interdits

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont priés de faire preuve d'une extrême vigilance, de respecter la signalisation en place et les instructions des agents VNF ou de la brigade fluviale.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

25/06/2025

Chef d'UTI

Signé

DIDIER ORAIN